

ANNEXE

1. Meurtre.
2. Homicide involontaire.
3. Administration de drogues ou emploi d'instruments dans l'intention de procurer l'avortement d'une femme.
4. Infliger intentionnellement des blessures et des lésions corporelles graves.
5. Voies de fait infligeant des lésions corporelles.
6. Viol.
7. Rapports sexuels illicites avec une fille au-dessous de 16 ans.
8. Attentat à la pudeur.
9. Proxénétisme.
10. Bigamie.
11. Enlèvement (kidnapping) ou emprisonnement illégal.
12. Enlèvement (Abduction).
13. Vol, abandon, exposition ou détention illégale d'un enfant.
14. Corruption, c'est-à-dire l'offre, la donation ou la réception de présents illicites.
15. Parjure ou subornation de témoins.
16. Incendie.
17. (a) Contrefaçon ou altération de monnaie, émission ou mise en circulation de fausse monnaie ou de monnaie altérée.
(b) Fabriquer ou posséder sciemment et sans autorisation légitime tout instrument, outil ou engin adapté et destiné à la contrefaçon de monnaie.
18. Faux ou mise en circulation de ce qui est falsifié.
19. Vol qualifié.
20. Cambriolage, effraction, vol.
21. Détournement.
22. Fraude commise par un dépositaire, banquier, agent, facteur, fiduciaire, ou par un administrateur, membre ou fonctionnaire public d'une compagnie; distraction frauduleuse.
23. Obtention d'argent, de valeurs ou de marchandises sous de faux prétextes.
24. Réception d'argent, de valeurs ou d'autres biens qu'on sait avoir été volés ou obtenus illicitement.
25. Menaces avec l'intention d'extorquer de l'argent ou d'autres biens de valeur.
26. Dommages malicieux à l'encontre d'un bien.
27. Infractions à la loi sur la faillite.
28. Infractions relatives au trafic des drogues dangereuses.
29. Tout acte malicieux commis avec intention de mettre en danger la sécurité des personnes voyageant par chemin de fer ou étant dans un train de chemin de fer.